



## MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

### PRÉAVIS MUNICIPAL

15/2017

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2016**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2016.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

### Préavis municipaux

Au cours de l'année 2016, 14 préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

#### Séance du 23 juin 2016

1. Préavis 57/2016 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2015
2. Préavis 58/2016 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2015
3. Préavis 59/2016 : Adoption du règlement communal sur le subventionnement des études musicales

#### Séance du 6 octobre 2016

4. Préavis 1/2016 : Demande de compétences municipales
5. Préavis 2/2016 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
6. Préavis 3/2016 : Demande d'autorisation générale de plaider
7. Préavis 4/2016 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
8. Préavis 5/2016 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
9. Préavis 6/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017
10. Préavis 7/2016 : Modification de l'article 25, alinéa 3 des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00
11. Préavis 8/2016 : Adoption du plan de quartier (PQ) « Le Closelet »

#### Séance du 8 décembre 2016

12. Préavis 9/2016 : Budget 2017
13. Préavis 10/2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
14. Préavis 12/2016 : Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets

### Naturalisations

Durant l'année 2016, la commission de naturalisation s'est réunie à trois reprises pour l'audition de candidats, en présence de la Municipalité. D'autre part, dix-sept personnes ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux.

./.



**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Suite à l'envoi du bureau Plarel S.A., approbation du plan de quartier « Au Village » dûment modifié, composé du plan, du règlement et du rapport d'aménagement 47 OAT. Un exemplaire du dossier dûment signé sera transmis au Service du développement territorial pour contrôle.
- Suite à l'envoi du Conseil régional du district de Nyon, remettant la version définitive du Plan directeur régional – volet opérationnel, modifié suite aux remarques des communes et du canton, approbation du volet opérationnel du Plan directeur régional du district de Nyon.
- Suite à l'envoi du Conseil régional du district de Nyon, informant du projet de Contrat corridors Lac-Pied du Jura, participation pour un montant de CHF 4'954.51, à répartir sur les 5 ans de mise en œuvre dudit contrat à partir de 2017.
- Ayant constaté que les pins situés sur parcelle 741, à proximité du cimetière de Chésereux, propriété de M. Antoine Spillmann, semblent atteints du dépérissement des pousses dû au champignon *Sphaeropsis sapinea*, suite à la grêle du 20 juin 2013, demander de contrôle de l'état sanitaire de ces pins par M. François Mathey, garde forestier, lequel sera en mesure d'indiquer à M. Spillmann les éventuelles mesures à prendre, afin de garantir la sécurité des usagers sur le site du cimetière.

*Politique*

- Réception de la lettre-circulaire du Service de l'agriculture et de la viticulture à Morges, informant du transfert de la partie agricole des Améliorations foncières du Service du développement territorial (SDT) au Service de l'agriculture (SAGR), au 1<sup>er</sup> janvier 2016, lequel a, en même temps, changé de nom et s'appelle désormais « Service de l'agriculture et de la viticulture » (SAVI).

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de deux lave-vaisselles Miele dans l'appartement de Mme Halina Mazurkiewicz de l'immeuble locatif « En Cotty », ainsi que dans la cuisine du Club House du Centre sportif à l'entreprise Marc Teutschmann S.A. à Nyon, pour un montant de CHF 3'850.00 TTC. Les entreprises BSH Electroménager S.A. et Miele AG seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de remplacement du groupe frigorifique complet de la chambre froide de la salle communale à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, pour un montant de CHF 1'800.00 HT.
- Suite à la facture de l'entreprise BSH Electroménager S.A. pour une intervention sur le lave-vaisselle dans l'appartement de Mme Halina Mazurkiewicz de l'immeuble locatif « En Cotty », contestation de cette facture relative à une réparation qui n'a pas pu être effectuée. De plus, ce lave-vaisselle a dû être remplacé par un appareil d'une autre marque dont le prix était plus avantageux.

**Février 2016***Administratif*

- Suite au courriel du Conseil régional du district de Nyon, remettant le projet de convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration, acceptation du projet de convention adapté selon les indications formulées lors du dernier Copil du 14 janvier 2016.
- Suite au rapport annuel et des comptes 2015 de la bibliothèque de Chésereux, remerciements à toutes les bénévoles pour leur dévouement durant l'année écoulée, à Mme Claire Hirt pour la tenue de la comptabilité et à Mme Catherine Borruat pour l'établissement du rapport annuel.

./.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016

---

- Ayant constaté que le local de la Jeunesse de Chésereux, les couloirs adjacents et la cuisine de l'abri PC étaient dans un état général de propreté laissant fortement à désirer, confirmation par écrit de l'entretien avec M. Claude Terry, chef de service, que les parties communes et la cuisine de l'abri PC avaient été remises en état par ses soins et qu'elles devaient, par conséquent, être maintenues dans un état de propreté irréprochable, y compris la cuisine qu'ils sont les seuls à utiliser. Des contrôles réguliers seront désormais effectués et, si cette situation devait se reproduire, elle se réserve le droit de leur facturer le nettoyage complémentaire, à raison de CHF 60.00/heure, voire de résilier la mise à disposition de la cellule de l'abri PC.
- Suite au courrier du club d'arts martiaux Zen Do Ryu à Morges, refus de leur demande de subvention, un nombre important d'enfants du village participant à des activités proposées dans les cantons de Vaud et Genève. Par contre, si elle reçoit une demande de parents ayant besoin d'un soutien financier pour une raison particulière, elle préfère soutenir directement la famille qui en exprimerait le besoin.
- Rappel aux sociétés locales sportives qu'il est strictement interdit de jouer au ballon en dehors de la salle de gymnastique et plus particulièrement dans les couloirs et la « salle des pas perdus ». En effet, des jeunes, laissés sans surveillance, jouent régulièrement au ballon ou à la trottinette et ce, malgré l'interdiction signalée clairement par des panneaux. Il en résulte que l'horloge murale, des luminaires et des vitrages ont été cassés par ce genre d'activités, lesquelles laissent également des marques indésirables sur le sol et les parois intérieures du bâtiment. Elle en profite pour rappeler certains points du règlement d'utilisation figurant au dos de la demande d'utilisation de la salle de gymnastique signée, à savoir :
  - Les sociétés font respecter la discipline dans le bâtiment.
  - Le moniteur ou une personne mandatée par la société est responsable de la fermeture de toutes les portes et fenêtres après utilisation des locaux. Une attention particulière est demandée de façon à éviter tout « squattage » de l'immeuble. Les dispositifs d'éclairage doivent être éteints immédiatement après la fin des exercices.
  - La Municipalité prendra toute mesure qui s'impose pour garantir une utilisation rationnelle et respectueuse des locaux mis à disposition des sociétés.

### Politique

- Suite à la demande de la Municipalité de la commune de Trélex, acceptation de sa proposition de partenariat de la déchèterie intercommunale par l'achat d'un tiers du terrain au prix forfaitaire de CHF 40'000.00. Copie de cette détermination sera adressée pour information à la Municipalité de la commune de Gingins.
- Suite aux nombreuses discussions entre l'AEE et M. Yvan Laurent, municipal, confirmation par écrit qu'aucune modification ne sera apportée à l'arrêt de bus des transports scolaires de Chésereux, car les investissements autant organisationnels que financiers sont disproportionnés pour une seule personne. De plus, depuis l'ouverture de l'école de Chésereux en 2002, le système mis en place a toujours bien fonctionné et, à ce jour, aucun incident n'a été à déplorer sur le trajet entre l'arrêt de bus et l'entrée de l'école que plusieurs centaines d'enfants ont emprunté depuis de nombreuses années maintenant. D'autre part, contrairement à d'autres communes du groupement scolaire Elisabeth de Portes, des surveillantes de bus se trouvent à l'arrêt de bus tous les jours de la semaine à la sortie de l'école de 11h35 et de 15h05.
- Suite à la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Chésereux, fixation du tarif pour la fourniture d'une plaque de bronze, comme suit :
  - Personnes domiciliées à Chésereux : gratuit
  - Personnes non domiciliées à Chésereux : CHF 400.00 TTC.
- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon informant du projet de développement d'un abattoir régional à Aubonne, soutien financier du projet par une aide à fond perdu de CHF 1'250.00, représentant CHF 1.00 par habitant environ.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon, remettant le projet de convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration, acceptation du projet de convention, tel que proposé par le Comité de pilotage.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remise en état de l'éclairage de secours du Centre sportif et de l'école à l'entreprise Tyco Integrated Fire & Security S.A. à Préverenges, pour un montant de CHF 3'438.20 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en état de la porte coulissante dans le magasin d'alimentation, suite à l'effraction du 2 février 2016, à l'entreprise Gilgen Door Systems S.A. à Schwarzenburg, pour un montant de CHF 3'924.00 TTC.
- Suite au courriel de la société Swisscom (Suisse) S.A., autorisation de fouille sur le domaine public, rte de Crassier 25, en retournant l'autorisation dûment signée.
- Adjudication des travaux de remplacement de la pompe chauffage « groupe gym » du Centre sportif à l'entreprise Minerg Appelsa Services S.A. à Nyon, pour un montant de CHF 3'719.52 TTC.
- Adjudication des travaux de divers entretiens des extérieurs suivants :
  1. massifs à la rte de la Florettaz, sortie Gingins, rte de la Poste, côté garage, entrée immeuble et massif devant le cimetière,
  2. rte de Bonmont, rte de la Poste et vers le grand mur d'Eric Ansermet et massif sortie de la rte de Crassier,
  3. carrefour, parc d'enfants, rte de Chiblins et rte de Grens,
  4. trois îlots aux sorties du village, rte de Chiblins, rte de Grens et rte de Crassier, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, pour un montant annuel de CHF 8'424.00 TTC.
- Résiliation des quatre contrats d'entretien annuels conclus avec l'entreprise Stéphane Curti à La Rippe pour leur échéance, soit au 30 juin 2016, à savoir :
  1. entretien centre du village sortie Gingins, entretien centre village direction Florettaz, entretien plantation rte de Chiblins et rte de Grens,
  2. dernier îlot route de Grens,
  3. entretien des plantations rte de Bonmont et rte de la Poste, entretien des plantations rte de Crassier,
  4. trois îlots rte de Crassier et rte de Chiblins.

**Mars 2016***Administratif*

- La haie empiétant largement sur le domaine public et ne respectant pas la hauteur réglementaire, délai accordé au 31 mars 2016 à la propriétaire du bien-fonds sis à la rte de la Dôle à Chésereux pour faire le nécessaire. Passé ce délai, cette tâche sera exécutée d'office et à ses frais.
- Suite au courriel de M. Michel Falconnier à Chésereux, confirmation que les emplacements des cendriers aux arrêts de bus sont adéquats, car ils ont été déterminés de manière à ce qu'ils soient :
  - à l'abri des intempéries pour ne pas se remplir d'eau,
  - le plus à l'extérieur possible afin que la fumée puisse s'évacuer facilement et
  - du côté où les usagers montent dans le bus, pour qu'ils jettent leurs mégots dans le cendrier et non pas sur la voie publique.
- Acceptation du choix de revêtement proposé par le bureau Egger-Architecte à Aubonne pour l'immeuble « Minergie » de 20 logements en construction sur parcelles 96 et 97, propriété de M. Eric Ansermet, rte de Crassier 25 à Chésereux, à savoir : façade en crépi ribé plein couleur abricot.

./.

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

- Dans le cadre du permis de construire n° 26641 pour la construction d'un abri pour cervidés et chemin d'accès sur parcelle 841, propriété de M. Antoine Spillmann, et suite au courrier de l'atelier d'architecture D. Chappuis à Prangins, confirmation que la haie, située le long de la route de la Florettaz, se trouve bien sur la propriété de la commune de Chésereux. A ce titre, elle continuera d'émonder ladite haie de manière à répondre le mieux possible au souhait de M. Antoine Spillmann de masquer la vue sur le parc pour cervidés, selon les directives émises par le voyer, tout en respectant la réglementation en vigueur. D'autre part, elle souhaite vivement qu'un lieu d'observation soit maintenu afin d'offrir un espace didactique permettant aux écoles, entre autres, d'avoir le privilège d'étudier ces magnifiques animaux sauvages.
- Suite à la demande de M. Viktor Häslér, municipal, autorisation d'abattre trois pins sur parcelle DP 67, propriété de la commune de Chésereux, et deux pins à la place de pique-nique, sur parcelle 146, propriété de la commune de Chésereux, au lieu-dit A l'Essert à Gingins, lesquels sont atteints du dépérissement des pousses dû au champignon *Sphaeropsis sapinea*, suite à la grêle du 20 juin 2013. Cette intention a fait l'objet d'un affichage aux piliers publics du 18 mars au 7 avril 2016.
- Suite à l'envoi du bureau Plarel S.A., approbation des modifications du plan de quartier « Le Closelet » du 1<sup>er</sup> mars 2016, composé du plan, du règlement et du rapport d'aménagement 47 OAT pour la mise à l'enquête publique complémentaire. Une délégation de la Municipalité a été à la disposition des intéressés pour toute information concernant cet objet le jeudi 14 avril 2016 de 17h30 à 19h00 à la salle des commissions. Les propriétaires directement concernés ont été avisés par lettre recommandée.
- Organisation d'une action « coup de balai » pour sensibiliser la population à la propreté des lieux publics, le samedi 16 avril 2016. Les habitants de Chésereux ont été invités à y participer par l'envoi d'un tout-ménage.
- Suite au courrier de la Forestière à Echandens, approbation du renouvellement du mandat de commercialisation des bois, valable jusqu'au 30 juin 2017.

*Politique*

- Suite au courrier du Comité d'Organisation de la Transju'trail, autorisation de traverser son territoire le 5 juin 2016 à l'occasion de la Transju'trail, en tant qu'autorité politique, sous réserve du respect du règlement du plan partiel d'affectation du massif de la Dôle et de l'accord formel de l'inspecteur des forêts du 12<sup>e</sup> arrondissement, M. Jacques Turin.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement des diffuseurs à gaz de l'installation d'extinction CO2 dans la cuisine de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Primus S.A. à Binningen, pour un montant de CHF 918.85 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture et pose d'un film solaire sur les vitres basses du Club House à l'entreprise Car Film à Genolier, pour un montant de CHF 568.25 TTC.
- Dans le cadre du contrat de maintenance de l'installation de ventilation du restaurant de l'auberge communale « Les Platanes » établi par Mme et M. Ivana et José Rodrigues, confirmation que selon l'art. 15c des dispositions générales du bail à loyer pour locaux commerciaux, les locataires assurent l'entretien des installations dont ils ont l'usage, notamment en contractant les abonnements nécessaires. Par contre, le remplacement d'installation ou partie d'installation, non compris dans le contrat d'entretien, est à la charge du propriétaire. De ce fait, la facture de CHF 544.64 relative au dépannage du 23 septembre 2015 sera payée par la commune.

**Avril 2016***Administratif*

- Suite au courriel de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, décision de ne pas participer au programme « easyvote », lequel propose la distribution de brochures faites « par des jeunes, pour les jeunes » aux citoyens de 18 à 25 ans lors des quatre principaux scrutins fédéraux et cantonaux annuels.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Adoption du boucllement des recettes fiscales 2015 en retournant un exemplaire de chaque boucllement dûment signé.
- Suite aux plaintes de clients de l'épicerie lorsque le véhicule de l'entreprise Duperrex Frères S.A. est stationné sur la place communale, puisqu'il cache la visibilité et représente ainsi un danger pour les autres usagers de la route, ainsi que pour les piétons, sans oublier les enfants qui se rendent à l'école primaire toute proche, demande à l'entreprise de faire le nécessaire, afin que son véhicule professionnel ne soit plus stationné sur le domaine public avec effet immédiat. En effet, son camion, dont les dimensions sont de 6.30 m x 2.20 m (+ 15-20 cm pour les rétroviseurs), n'est pas du tout adapté à ces places de parc publiques, lesquelles mesurent 4.50 m x 2.00 m.
- Suite au courriel de la société Objectif Reptiles, refus d'autoriser la pose de panneaux publicitaires, à l'intérieur des limites communales, pour leur exposition sur les Pharaons et les animaux désertiques à Prilly, les emplacements étant réservés aux manifestations villageoises ayant lieu prioritairement dans les communes du groupe Assé et Boiron.
- Suite au courriel de la société Securitas S.A. à Nyon, acceptation de sa proposition d'élargir la contrainte horaire des deux rondes passant de 20h00 à 06h00, au lieu de 22h00-23h30 pour la 1<sup>ère</sup> ronde (7 jours sur 7) et de 23h59-05h00 pour la 2<sup>ème</sup> ronde (vendredi et samedi).
- Suite au courriel de M. Joseph Küpler à Eysins, autorisation de poser des panneaux publicitaires aux entrées du village, à l'intérieur des limites communales, pour la fête cantonale vaudoise de lutte suisse à Eysins les 28 et 29 mai 2016.

*Politique*

- Réception de la convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration dûment signée par l'ensemble des partenaires.
- Suite à la demande de l'Association Case Départ à Crassier, refus de soutenir financièrement son projet de comédie musicale car elle soutient uniquement les sociétés locales ayant leur siège à Chésereux et ce, par le biais de mise à disposition de locaux. Toutefois, ce genre de projet étant désormais soutenu au niveau régional, il peut être soumis directement au Conseil régional du district de Nyon.
- Suite au courriel de Pro Bono Monte, M. Thierry Walz à Chésereux :
  - Soutien pour l'organisation de la Fête de la Musique 2016 selon le budget estimatif de CHF 3'800.00 et
  - Autorisation de poser des panneaux publicitaires aux entrées du village, à l'intérieur des limites communales.
- Convocation du nouveau candidat élu à la Municipalité pour la législature 2016-2021, M. Dominique Fleury, et des candidats élus au Conseil communal à la cérémonie d'assermentation des élus et d'installation des autorités communales, présidée par le Préfet, M. Jean-Pierre Deriaz, le 21 juin 2016 à la salle communale.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du moteur électrique de la ventilation de la cuisine de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise TechnicAir à Satigny, pour un montant de CHF 1'414.80 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture d'une porte d'entrée extérieure fournisseurs côté Jura de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Schaller & fils S.A. à Gingins, pour un montant de CHF 2'733.50 TTC. Les entreprises Dürig Bois S.A. et A. Jaquier Agencement seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de réfection du sol du Club House du Centre sportif à l'entreprise Famaflor S.A. à Plan-les-Ouates, pour un montant de CHF 9'894.95 TTC. Les entreprises Walo Bertschinger S.A. et Weiss+Appetito S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésereux, pour un montant de CHF 986.90 TTC. Les entreprises Rindis & Cie Sàrl et Bally Electricité S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.

**Mai 2016***Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre de la prévention canicule 2016, proposition de courtes visites régulières à domicile, durant la période estivale, aux personnes âgées vivant seules de 75 ans et plus.
- Réception de MM. Dominique Fleury et Pascal Ansermet, délégués issus du Conseil communal, pour discuter du préavis figurant à l'ordre du jour du Conseil intercommunal de l'AIAB le 17 mai 2016, traitant de la demande d'un crédit de CHF 8'934'000.00 destiné à financer les travaux de construction du restaurant et bibliothèque/médiathèque scolaires du Collège secondaire de Borex-Crassier (CSBC).

*Administratif*

- Suite au courrier de Morges-Natation, refus d'accéder à leur demande de subvention, un nombre important d'enfants du village participant à des activités proposées par des sociétés extérieures dans les cantons de Vaud et Genève. De plus, participant financièrement à la piscine couverte de Chésereux, elle ne peut pas encore soutenir les activités aquatiques pratiquées dans d'autres piscines.
- Suite au courrier du Triage forestier de la Dôle, acceptation du réajustement de 8 % des salaires des ouvriers du Triage de la Dôle.
- Pour la séance du Conseil communal du 23 juin 2016, adoption des préavis suivants :
  - Préavis 57/2016 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2015
  - Préavis 58/2016 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2015
  - Préavis 59/2016 : Adoption du règlement communal sur le subventionnement des études musicales.
- Dans le cadre de la course pédestre Asse et Boiron prévue le 28 août 2016 au départ de Gingins, opposition à l'organisation de cette course le même jour que la VTT La Barillette, pour des raisons évidentes de sécurité. Qui serait responsable en cas d'accident entre un coureur et un cycliste ? ou même pire : entre un enfant et un cycliste ? Par conséquent, avant qu'un fâcheux incident ne ternisse cette manifestation bien appréciée de tous, y compris des familles, elle propose de renoncer systématiquement à organiser cette course en même temps que la VTT La Barillette et propose les 27 août, 3 septembre ou 4 septembre 2016.
- Suite au courrier de la Jeunesse de Chésereux, refus d'autoriser le stockage de deux containers à côté de l'ancien local des pompiers. En effet, elle estime que la Jeunesse a suffisamment de locaux communaux à disposition pour leur permettre de maintenir un peu d'ordre et gérer leurs déchets en entreposant ces containers dans la partie intérieure de l'ancien local des pompiers, qui leur est réservée et qui, de plus, se situe idéalement à plein pied.
- Suite au dépôt d'ordures ménagères, retrouvées sur la table de l'abri pique-nique le 7 mai 2016, au lieu-dit « A l'Essert », propriété de la commune de Chésereux, ordonnance pénale, pour infraction conformément à l'art. 17 du règlement sur la gestion des déchets de 2012, contre une habitante de Signy, pour le dépôt illicite d'ordures ménagères non récoltées dans les sacs blancs taxés et en dehors des lieux de ramassage usuels et condamnation à une amende de CHF 200.00.
- Suite au courriel du Club de Vol Libre la Dôle et à l'entretien téléphonique avec M. Patrick Barras, municipal, autorisation d'installer une balise météo sur le sapin qui se situe juste au-dessus du refuge de Combe Gelée.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

*Politique*

- Suite à la circulaire de l'Administration cantonale des impôts, M. Francis Perroset à Lausanne, relative à la quittance de contrôle des rôles des contribuables, attestation que ces documents ont été contrôlés pour l'année 2015 et qu'ils sont conformes.
- Suite à l'aménagement d'un jardin du souvenir dans le cimetière, adoption de l'annexe au règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière contenant le tarif des taxes et émoluments.
- Dans le cadre de l'enquête complémentaire du projet de plan de quartier « Le Closelet », convocation de tous les opposants à une séance de conciliation le 22 juin 2016, afin d'apporter des précisions relatives aux différents points soulevés dans les oppositions.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fourniture et pose de serrures, cylindres et clés aux entrées de l'immeuble locatif « La Poste » à l'entreprise Clef Ruffin à Nyon, selon l'offre d'un montant de CHF 1'806.85 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de stores empilables défectueux dans plusieurs appartements de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Proma S.A. à Gland, pour un montant de CHF 5'961.05 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de deux armatures TL à degré de protection renforcés dans la cuisine de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésereux, pour un montant de CHF 1'237.05 TTC.
- Suite à la demande de M. Viktor Häslér, municipal, autorisation d'abattre un noyer sur parcelle 224, propriété de la commune de Chésereux, rte de la Poste 28 à Chésereux, lequel est dévitalisé sur les trois quarts des branches maîtresses. Cette intention a fait l'objet d'un affichage aux piliers publics du 13 mai au 2 juin 2016.
- Adjudication des travaux de fourniture et pose de la turbine de ventilation de la hotte de la cuisine de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise TechnicAir à Satigny, pour un montant de CHF 626.40 TTC.

**Juin 2016***Administratif*

- Location d'une cabine sanitaire mobile de mai à septembre pour la cabane de pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise CGE S.A. à Montreux, pour un montant de CHF 120.00 pour l'installation et la mise en service, CHF 20.00 pour la location (tarif hebdomadaire) et CHF 50.00 pour le service d'entretien bimensuel (coût par intervention).
- Suite à son courriel du 26 mai 2016, confirmation que le choix de la majorité des communes Asse et Boiron pour l'organisation de la course pédestre s'est porté sur le dimanche suivant la course VTT La Barillette, soit le dimanche 4 septembre 2016. Cette détermination sera communiquée à toutes les communes du groupe Asse et Boiron.
- Suite au courrier recommandé de l'habitante de Signy, maintien de l'ordonnance du 6 juin 2016, ses explications l'ayant laissée très perplexe. En effet, elle doit malheureusement faire face à de plus en plus d'incivilités et ce particulièrement à cet espace pique-nique, lequel est mis gracieusement à disposition et qui ne peut être surveillé en permanence. De plus, elle estime avoir été correcte en fixant l'amende à CHF 200.00 puisque, selon les directives d'application de la gestion des déchets, le montant est de CHF 300.00 par cas pour les personnes domiciliées hors de la commune.
- Suite au courrier de l'entreprise Mathieu Ruchat S.A. à Nyon, autorisation d'abattre un mélèze, un cèdre et un pin sur les parcelles 98 et 904 à Chésereux, lesquels sont vieillissants et trop volumineux. Cette intention a fait l'objet d'un affichage aux piliers publics du 4 juillet au 24 juillet 2016.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Suite au renvoi du bureau Plarel S.A., approbation du plan de quartier « Au Village » dûment modifié, composé du plan, du règlement et du rapport d'aménagement 47 OAT. Deux exemplaires du dossier dûment signés ont été transmis au Service du développement territorial pour ultime contrôle.
- Suite au courrier de M. Jean-Paul Levrey à Crans-près-Céligny, autorisation de travailler avec son camion-pizza à la route de Crassier, sur un emplacement mis à disposition par M. Eric Ansermet, le jeudi de 17h00 à 21h30.

*Politique*

- Acceptation de la proposition de facturation de l'épuration et de la consommation d'eau par les Services Industriels de Nyon dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016, dont les frais de gestion correspondront aux 2 % du montant total facturé. Cette détermination sera communiquée au SIECGE par courriel ainsi qu'aux communes de Grens et Eysins pour information.
- Suite au courriel du Conseil régional du district de Nyon, acceptation de la proposition de demander le décalage de la course n° 81564 de la ligne TPN 10.815 qui passe à 20h54 à l'arrêt du centre commercial de Signy, à la demi-heure suivante, voire l'ajout d'une course seulement les vendredis à 21h24, les employés et la clientèle terminant à 21h00 en raison de l'ouverture nocturne.
- Suite à l'obstruction de la voie de circulation du chemin des Uttins par un camion-pompe le 15 juin 2016, rendant l'accès à ce quartier ou sa sortie impossible lors de travaux d'aménagements extérieurs sur parcelle 514, lesquels n'avaient pas été annoncés à la Municipalité et ne faisaient l'objet d'aucune autorisation, de rappeler que selon l'art. 8.1 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire, il convient de consulter la Municipalité avant de commencer un chantier d'une telle ampleur, afin qu'elle puisse se déterminer sur le genre d'autorisation à délivrer et les éventuelles mesures à prendre. Bien conscients des difficultés rencontrées, tant sur le point de l'exiguïté des lieux que des mauvaises conditions météorologiques qui ont précipité cette intervention mécanique lourde, elle ne peut toutefois tolérer de tels agissements. Plusieurs citoyens ont été mis dans une situation qui a ou aurait pu avoir des conséquences importantes. Il va de soi que la Municipalité ne peut être tenue pour responsable en cas de demande en dédommagement. Un descriptif complet du projet, accompagné de plans cotés et à l'échelle doit être fourni dans les plus brefs délais, afin qu'elle puisse se déterminer. Copie de cette détermination sera adressée aux habitants du ch. des Uttins 7 à 20 pour information.
- Suite au courrier du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) à Lausanne, confirmation que le coin cafétéria sis dans le débit de boissons alcooliques à l'emporter « magasin d'alimentation » à Chésereux existe toujours et que les conditions d'exploitation imposées à l'époque sont respectées. Dès lors, le maintien de cet endroit se justifie car il anime le magasin du village et répond aux besoins des habitants. D'autre part, le régime particulier consenti pour créer ce lieu ne heurte en rien l'article 26 LADB.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de révision périodique du réservoir à mazout de l'administration communale à l'entreprise Citernes et Révision Sàrl à Aire, pour un montant de CHF 1'803.60 TTC. Les entreprises Chollet & Baldacci S.A. et Cuhat S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, pour un montant de CHF 2'929.75 TTC. L'entreprise Wetrok sera remerciée de son offre non retenue.
- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour la salle communale et le centre sportif à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, pour un montant de CHF 2'116.05 TTC. L'entreprise Wetrok sera remerciée de son offre non retenue.

./.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016

### Juillet 2016 (Début de la nouvelle législature 2016-2021)

#### Administratif

- Maintien des séances hebdomadaires de la Municipalité le lundi à 17h00.
- Répartition des dicastères, comme suit :
 

<b>Monique Locatelli</b> syndique	administration générale, finances, affaires sociales, Fondation de Bonmont <i>remplaçant : vice-syndic</i>
<b>Patrick Barras</b> municipal	police des constructions, urbanisme, police, gestion des déchets, défense incendie, centrale thermique <i>remplaçant : Pascal Steimer</i>
<b>Dominique Fleury</b> municipal	forêts et pâturages, domaines, espaces verts, informatique, site internet, journal communal <i>remplaçant : Yvan Laurent</i>
<b>Yvan Laurent</b> municipal	écoles, cimetière, protection civile <i>remplaçants : Monique Locatelli (écoles) et Dominique Fleury (cimetière, protection civile)</i>
<b>Pascal Steimer</b> municipal	routes et éclairage public, canalisations et épuration, bâtiments communaux, églises <i>remplaçants : Patrick Barras (routes et éclairage public, canalisations et épuration, bâtiments communaux) et Monique Locatelli (églises).</i>
- Détermination du tournoi du vice-syndic, comme suit :
  - 01.07.2016 – 30.06.2017 : Patrick Barras
  - 01.07.2017 – 30.06.2018 : Pascal Steimer
  - 01.07.2018 – 30.06.2019 : Yvan Laurent
  - 01.07.2019 – 30.06.2020 : Dominique Fleury
  - 01.07.2020 – 30.06.2021 : Patrick Barras
- Détermination des projets communaux pour la nouvelle législature, comme suit :
  - Livre historique de Chésereux
  - Immeubles communaux (loyers modérés ou appartements protégés)
  - Révision du Plan Général d'Affectation (PGA)
  - Journal d'information de Chésereux
  - Evaluation de la politique communale sous l'angle du développement durable
  - Nouveau local voirie et SDIS Nyon-Dôle/DAP Bonmont
  - Bâtiment multifonctionnel (UAPE, crèche, bureaux)
  - Création d'espaces didactiques
  - Chemin piétonnier le long de la route de Chiblins.
- Suite à la demande du comité d'organisation de la course VTT La Barillette, autorisation de poser des banderoles aux entrées du village, à l'intérieur des limites communales, annonçant la 22<sup>e</sup> édition de la course VTT La Barillette du 28 août 2016.
- Suite à la demande de la société Sugyp S.A. à Grandson, autorisation de tirer un feu d'artifice le 1<sup>er</sup> août 2016 à 22h30, pour la fête nationale au Château de Bonmont.
- Compte-tenu de la 1<sup>ère</sup> place obtenue par le char de la Jeunesse de Chésereux, inspiré de la saga « Star Wars », lors du Giron de la Côte 2016 à Féchy, octroi d'un don de CHF 1'000.00 pour sa préparation.
- Suite au courriel de M. Bora Armangil, d'autoriser la pose d'un grillage métallique d'une hauteur de 1.20 m avec deux portails, afin de créer un enclos pour chiens de 40 m<sup>2</sup> sur le côté ouest de la maison, sur parcelle 936 à Chésereux.
- Suite au courrier de la Paroisse de la Dôle, sollicitant des lots et/ou des bons pour la tombola de la Fête de l'Offrande et des récoltes du 9 octobre 2016, octroi de deux bons pour des cartes journalières CFF d'une valeur totale de CHF 94.00.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

*Politique*

- Suite à l'envoi du bureau Bernard Schenk S.A. à Nyon, approbation de la réquisition de changement de nature touchant la parcelle 751, propriété de la commune de Chésereux, le long de la rte de la Florettaz à Chésereux, suite au reboisement compensatoire approuvé par M. Jacques Turin, Inspection des forêts 12<sup>e</sup> arrdt à Nyon.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de l'évaporateur de la chambre de congélation du congélateur communal à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, selon offre montant de CHF 2'450.00 TTC.

**Août 2016***Administratif*

- Suite à la demande de M. Kamel Ben Rejeb, refus de mettre en place d'un monte-rampe escalier pour faciliter l'accès à son appartement de l'immeuble locatif « La Poste », l'emprise du rail de guidage étant trop importante, environ 25 % de la largeur de l'escalier et l'utilisation du fauteuil déplié (100 cm) ne permettant aucun croisement avec une personne dans l'escalier commun.
- Suite au courriel de l'Armée suisse, réservation de l'abri PC pour un service de troupe, du 26 août au 16 septembre 2016. Location : CHF 5.00/jour/occupant.
- Envoi des invitations aux personnes conviées à la « Journée des forêts » prévue le vendredi 16 septembre 2016 avec repas de midi au refuge de Combe Gelée.
- Pour la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016, adoption des préavis suivants :
  - Préavis 7/2016 : Modification de l'article 25, alinéa 3 des statuts de l'Association Intercommunale Assé et Boiron du 1<sup>er</sup> janvier 2008 : demande portant sur l'élévation du plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00
  - Préavis 8/2016 : Adoption du plan de quartier (PQ) « Le Closelet ».
- Suite au courriel de l'Université de Genève, M. Matteo Lupi à Genève, acceptation de sa demande d'installation d'une station sismique sur son territoire, dans le cadre d'un projet de recherche.
- Suite au courrier de la Jeunesse de Chésereux, refus de soutenir sa candidature pour l'organisation du Giron des Jeunes FJDN en 2018, la date étant trop rapprochée par rapport à l'organisation du dernier Giron à Chésereux en 2012. En effet, une autre commune du district de Nyon pourrait profiter de cette occasion pour se mettre en avant. De plus, une demande du SDIS Nyon-Dôle est d'ores et déjà en cours pour l'organisation du Concours de la Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers en 2019.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement d'un store empilable dans l'appartement de Mme Maria João Pinto Soares Gomez de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Pröma S.A. à Gland, pour un montant de CHF 1'067.05 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques du refuge de Combe Gelée à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, pour un montant de CHF 1'350.80 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation du récepteur micro défectueux de la salle communale à l'entreprise Boris et Rudy Lerch S.A. à Nyon, pour un montant de CHF 810.00 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

**Septembre 2016***Administratif*

- Pour la séance du Conseil communal du 6 octobre 2016, adoption des préavis suivants :
  - Préavis 1/2016 : Demande de compétences municipales
  - Préavis 2/2016 : Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner
  - Préavis 3/2016 : Demande d'autorisation générale de plaider
  - Préavis 4/2016 : Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale
  - Préavis 5/2016 : Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie
  - Préavis 6/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017.
- Dans le cadre du projet de plan de quartier « Le Closelet », rappel aux opposants que, suite à la séance de conciliation du 22 juin 2016, un préavis municipal sera établi, contenant un résumé des oppositions ainsi que les propositions de réponses. Il appartient ensuite au Conseil communal de statuer sur les réponses aux oppositions et de se prononcer sur le plan ainsi que sur le règlement. En cas d'acceptation par le Conseil communal, le dossier complet sera transmis au Département compétent pour approbation préalable par la Cheffe du Département. Le Département notifiera ensuite aux opposants la décision communale sur leurs oppositions contre laquelle un recours à la Cour de Droit administratif et public peut être déposé. La notification de l'approbation préalable du plan de quartier, qui est susceptible d'un référendum dans les 30 jours, sera affichée au pilier public dans les trois jours qui suivent. Après traitement du recours éventuel et vote sur le référendum, selon l'issue de ces démarches, le dossier est mis en vigueur par le Département compétent.
- Adjudication de l'augmentation du nombre d'heures dévolues à la maintenance des archives communales de 16 heures à partir de 2017, soit un total de 48 heures par année à l'entreprise Pro Archives Conseils S.A. à Nyon, pour un montant supplémentaire de CHF 1'120.00 HT.
- Suite au courrier de Communyon, p.a. Ville de Nyon, soutien financier à la chaîne de télévision NRTV Nyon Région Télévision par un don de CHF 1'500.00 pour l'année 2016.
- Réception d'une convention de subventionnement pour les soins aux jeunes peuplements pour la période 2016-2019 par l'Inspection des forêts du 12<sup>e</sup> arrdt, M. Jacques Turin à Nyon.
- Etant donné l'obligation de couvrir la totalité des frais des déchets par la taxe forfaitaire individuelle, augmentation au montant maximum prévu par l'art. 12b du règlement communal de la gestion des déchets, à savoir :
  - CHF 100.00 par an (HT) par habitant de 18 ans et plus (au lieu de CHF 70.00),
  - CHF 50.00 par an (HT) par habitant de moins de 18 ans (au lieu de CHF 35.00),à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, puisque la taxe forfaitaire individuelle actuelle ne couvre pas la part légale des frais.
- Suite au courriel de la Paroisse de la Dôle, acceptation de la mise en place d'une roulotte destinée aux animations des enfants sur les 6 places de parc situées à côté du pavillon scolaire, pour la fête de l'offrande et des récoltes. Les dispositions seront prises afin que cet emplacement soit libre le 9 octobre 2016.

*Politique*

- Réception de la lettre-circulaire de M. Pacal Broulis, Conseiller d'Etat et Chef du Département des finances et des relations extérieures à Lausanne, informant du projet de regroupement des registres fonciers de Morges et de Nyon avec déménagement de Nyon à Tolochenaz. L'organisation du nouveau Registre foncier de la Côte à Tolochenaz sera effective au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Réception de la lettre-circulaire de la Direction générale de l'environnement (DGE), Assainissement industriel à Epalinges, informant de la nouvelle procédure pour les plaques professionnelles, au 1<sup>er</sup> octobre 2016, comme suit :
  - La commune reste l'interlocuteur du SAN et délivre l'attestation de conformité en vue de l'attribution ou du renouvellement des plaques professionnelles.
  - La commune est déchargée des contrôles dans le domaine de l'environnement. Les autres domaines (feu, protection des travailleurs, etc.) restent sous son contrôle direct.
- Suite au courrier de l'Inspection des forêts du 12<sup>e</sup> arrdt, M. Jacques Turin à Nyon, adaptation de la signalisation de la route de la Dôle en remplaçant 22 panneaux d'interdiction générale par des panneaux d'interdiction aux véhicules à moteur et ainsi permettre officiellement le passage des vélos sur les chemins de traverses. Cette opération sera financée par l'entretien de la route, pour un prix proche de CHF 200.00 l'unité.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réfection du parquet dans l'appartement de Mme Sophie Beluze de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Berseth Sols S.A. à Marchissy, pour un montant de CHF 925.95 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation de l'armoire frigo dans la cuisine de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, pour un montant de CHF 2'050.00 HT.

**Octobre 2016***Actions sociales & associations*

- Suite au courrier de la commune de Marchissy, acceptation de sa demande d'adhésion au « Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en remettant une copie de la convention, accompagnée d'une annexe à retourner dûment signée.
- Dans la cadre de la réflexion sur la mise en place d'un groupement forestier et suite au courriel de l'entreprise Favre, développement & foresterie Sàrl à Corcelles-près-Payerne :
  - Acceptation que le groupe de travail continue les démarches dans le but de proposer un groupement forestier en lieu et place de la Convention intercommunale actuellement en cours.
  - Sans engagement formel, adhésion à ce groupement s'il venait à être mis en place.
  - Intégration de ce groupement selon la proposition degré 3, à savoir confier la gestion financière et comptable au groupement forestier pour une durée de 6 ans, sans TVA sur les ventes de bois ni sur les prestations de l'équipe sur les forêts louées.
- Collaboration avec le Parc Jura vaudois concernant la gestion du site naturel « Bas-Marais du Pontet est, commune de Gingins » des façons suivantes :
  - le suivi écologique du site est délégué au Parc Jura Vaudois,
  - le parc apporte un soutien financier ou humain pour la réalisation des travaux,
  - le parc assure la promotion du site.
- Suite à l'entrevue avec Mme Catherine Borruat, confirmation que M. Yvan Laurent, municipal, a défendu sa cause concernant la diminution de la subvention de l'AEE pour la bibliothèque de Chésèrex et communication des lignes directrices relatives aux bibliothèques scolaires, comme suit :
  - Avec l'entrée en vigueur de la LEO en 2010, la bibliothèque scolaire fait partie intégrante de l'école, ce qui signifie que la bibliothèque scolaire est désormais séparée de la bibliothèque publique.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- La subvention de CHF 2'500.00 est destinée à l'achat de livres, afin de développer la bibliothèque scolaire. Avec le projet de la bibliothèque-médiathèque au collège de Borex-Crassier, l'AEE a décidé en 2014 que les subventions serviraient seulement à renouveler les livres scolaires défectueux jusqu'à l'ouverture de celle-ci. De ce fait, elles seront diminuées progressivement de CHF 500.00 chaque année, jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque du collège Borex-Crassier, prévue en 2018. Ensuite, les livres destinés aux élèves seront achetés et centralisés par la nouvelle bibliothèque et des tournus seront effectués avec les bibliothèques de Chésereux et Gingins.
- Les bibliothèques scolaires faisant partie intégrante des écoles, il appartient au directeur de l'établissement scolaire de transmettre ces informations aux responsables des bibliothèques.

De ce fait, la commune de Chésereux compensera cette diminution en augmentant sa participation financière de CHF 500.00 en 2016, puis de CHF 1'000.00 en 2017 et ainsi de suite jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque-médiathèque.

*Administratif*

- Suite à la demande d'un propriétaire, refus de confirmer le renouvellement automatique du droit de superficie d'une parcelle DDP à Chésereux, dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2021. Comme la commune est tenue de racheter le bâtiment au prix établi par un expert en cas de non renouvellement, il s'agit d'un risque financier nul. De plus, elle ne rachète pas ces droits de superficie en règle générale et, à ce jour, elle n'a pas l'intention de devenir propriétaire d'un chalet.
- Réception des plans cadastraux issus de la nouvelle mensuration sur support informatique par l'Office de l'information sur le territoire à Lausanne. Les données cadastrales sont consultables sur [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch), thème « Mensuration cadastrale ».
- Suite au courrier de l'entreprise DTS Déchets-Tri-Service, M. Pierre Rabina à Crassier, refus de délivrer une carte d'accès à la déchèterie intercommunale, puisque son accès est interdit aux entreprises.

*Politique*

- Suite au courrier de la Municipalité de Gingins, informant de sa position concernant l'annonce de fermeture du guichet postal à Gingins, confirmation de son fidèle soutien dans toutes les démarches qu'elle pourrait entreprendre.
- Suite au courriel du Service des Communes et du Logement (SCL), M. Charles-Henri Clerc à Lausanne, acceptation de la détermination des acomptes de la péréquation 2017 proposée.
- Suite au courrier de l'Association Réseau écologique La Frontière, M. Pascal Ansermet à Chésereux, acceptation de la poursuite de sa participation au financement de cette association, selon le principe de CHF 1.50 par habitant et par an pour la prochaine phase 2017-2021.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du moteur de clapet coupe-feu de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, pour un montant de CHF 1'403.45 TTC.
- Adjudication des travaux de modification du système d'envoi des alarmes par ajout de 3 signaux de panne de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, pour un montant de CHF 5'605.65 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement d'équipements de ventilation défectueux dans le centre sportif à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Plan-les-Ouates, pour un montant de CHF 2'079.00 TTC.
- Adjudication des travaux de mise en place de barrière lumineuse de hauteur dans le silo de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, pour un montant de CHF 3'902.70 TTC.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Adjudication des travaux de remplacement des plantes sèches dans le village à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, pour un montant de CHF 4'471.20 TTC.

**Novembre 2016***Administratif*

- Pour la séance du Conseil communal du 8 décembre 2016 adoption des préavis suivants :
  - Préavis 9/2016 : Budget 2017
  - Préavis 11/2016 : Modification de quatre articles des statuts de l'AEE
  - Préavis 12/2016 : Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets.
- Suite à l'approbation du préavis 12/2016 « Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets » et du règlement dûment modifié, par la Municipalité, transmission d'une copie desdits documents à la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne pour examen préalable.
- Suite à l'entretien avec une délégation du Codir de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP), souscription de trois parts supplémentaires d'un total de CHF 30'000.00 pour l'exercice 2017, puis de CHF 30'000.00 de parts de membre complémentaires en 2018, afin de bénéficier du tarif de membre pour la fourniture de plaquettes sèches de CHF 161.00 au lieu de CHF 173.50 la tonne.
- Envoi du plan de quartier « Le Closelet » dûment signé au Service du développement territorial pour approbation formelle par le Département du territoire et de l'environnement (DTE).
- Pour la séance du Conseil communal du 8 décembre 2016, adoption du préavis suivant :
  - Préavis 10/2016 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021.
- Suite à l'envoi du bureau Parel S.A., dépôt à l'enquête publique du 2 décembre 2016 au 2 janvier 2017 du plan de quartier « Au Village », composé du plan, du règlement et du rapport d'aménagement 47 OAT. Une délégation de la Municipalité sera à la disposition des intéressés pour toute information concernant cet objet le jeudi 22 décembre 2016 de 17h30 à 19h00 à la salle des commissions. Les propriétaires directement concernés seront avisés par lettre recommandée.

*Politique*

- Réception, par la Direction générale de l'environnement (DGE), Aménagement forestier à Lausanne, de la convention de subventionnement signée, entre l'Etat de Vaud et la commune de Chésereux, pour la gestion des forêts, soins aux jeunes peuplements 2016-2019, laquelle prévoit une enveloppe de subventions de CHF 35'000.00.
- Suite au courrier du Chef du Département de l'économie et du sport, M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat à Lausanne, désignation de Mme Monique Locatelli, syndique, comme répondante communale en matière d'intégration.
- Réception du courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE), Géologie, sols et déchets à Lausanne, informant de l'octroi d'une subvention de CHF 12'490.00 pour la réalisation des travaux d'assainissement du gouffre pollué « Baume est du Chalet de la Dôle » par l'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA) à La Chaux-de-Fonds.
- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon, relatif aux nouveaux statuts du Conseil régional, lesquels prévoient une voix supplémentaire pour chaque commune, répartition des trois voix, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :
  - M. Pascal Steimer, municipal : 2 voix
  - M. Pascal Ansermet, délégué CI issu du Conseil communal : 1 voix.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

- Adjudication des travaux d'assainissement du gouffre pollué « Baume est du Chalet de la Dôle » à l'Institut Suisse de Spéléologie et de Karstologie (ISSKA) à La Chaux-de-Fonds, pour un montant de CHF 15'612.50 TTC.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du vase d'expansion du chauffage et divers de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Nyon, pour un montant de CHF 1'960.20 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques de la salle communale à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, pour un montant de CHF 2'220.00 TTC.

**Décembre 2016***Actions sociales & associations*

- Suite au courrier du Triage forestier de la Dôle, M. François Mathey, garde forestier à Gingins, acceptation de la proposition de la Municipalité de Trélex d'entreprendre les démarches en vue du maintien du hangar du Mollard Parelliet, afin qu'il puisse accueillir à terme l'équipe forestière intercommunale du Triage forestier de la Dôle.
- Suite au courriel de l'entreprise Favre, développement & foresterie Sàrl, re à Corcelles-près-Payerne, acceptation de sa proposition d'inviter les communes du Triage de Bonmont-La Rippe et l'Etat de Vaud à participer à la prochaine séance de réflexion sur la création d'un groupement forestier prévue en février 2017.
- Dans le cadre du projet de régionalisation de la STEP au Lavasson, validation de l'offre du bureau Triform S.A. à Lausanne pour l'évaluation technique de la régionalisation des STEP de Gingins, Gland, Nyon et Prangins sur la nouvelle STEP au Lavasson, d'un montant de CHF 123'000.00 TTC, réparti entre les communes concernées.

*Administratif*

- L'ancien local du feu étant voué à être démolé à fin 2017, dans le cadre du projet de plan de quartier sur la parcelle 33, résiliation de sa mise à disposition de la Jeunesse de Chésereux au 31 décembre 2017. D'autre part, ayant constaté que la partie de ce local occupée par la Jeunesse de Chésereux est totalement encombrée par de nombreux objets, tels qu'un container plein de déchets, des sacs poubelles et des bouteilles vides, au point d'être inaccessible, elle estime qu'il est inacceptable de la laisser dans un état pareil. De plus, cette situation est dangereuse en cas d'incendie et propice à attirer des animaux de toutes sortes. Ayant déjà fait les mêmes remarques concernant le local de l'abri PC par courrier du 12 février 2016, un délai au 31 janvier 2017 est accordé pour remettre ces deux locaux en parfait état de propreté, faute de quoi la jouissance de ces lieux sera retirée.
- Suite au courrier recommandé de la société Poste CH S.A. à Berne, informant de sa décision de remplacer l'office de poste de Gingins par un service à domicile, opposition à la fermeture du guichet postal de Gingins en déposant un dossier d'opposition à la Commission fédérale de la poste, PostCom, à Berne.

*Politique*

- Suite à l'adoption du préavis 12/2016 « Modification d'un article du règlement communal sur la gestion des déchets » et du règlement dûment modifié, par le Conseil communal, transmission de trois exemplaires originaux dudit règlement à la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne pour approbation formelle de Mme la Cheffe du département.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du dispositif de tension pour poteau de volleyball avec palan pour la tension rapide du filet dans la salle de gymnastique à l'entreprise Sogemat S.A. à Genève, pour un montant de CHF 414.10 TTC.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016**

---

**Compétences municipales**

Durant l'année 2016, excepté l'utilisation d'un compte-courant de trésorerie à hauteur maximale de CHF 1'500'000.00, auprès de la BCV, jusqu'à fin novembre 2016, actuellement totalement remboursé, la Municipalité n'a fait usage d'aucune autre compétence municipale, à savoir l'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner, l'autorisation générale de plaider et l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale.

**Permis de construire délivrés**

Durant l'année 2016, il a été délivré 7 permis de construire ou de démolir, à savoir :

**Janvier 2016**

1. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur parcelle 222, propriété de Mme et M. Anne et Alexandre Rigamonti, ch. du Courtillet 23.

**Février 2016**

2. Transformation d'un logement en 7 chambres d'hôtel sur parcelle 674, propriété de Mmes Geneviève et Fabienne Lavanchy, M. Henri Nidegger, Mme et MM. Olivia, Sébastien et Xavier Manz, rte de Bonmont 31.

**Mai 2016**

3. Transformations intérieures de la buvette d'alpage sur parcelle 401, propriété de la commune de Gingins, rte de la Dôle.
4. Couvert en face Sud sur parcelle 93, propriété de Mme Ginette Ansermet-Bassin, ch. En-la-Fin 14.

**Octobre 2016**

5. Villa individuelle avec garage et couverts sur parcelle 923, propriété de M. Georges Lacôte, ch. de Chalamont 5a.

**Novembre 2016**

6. Agrandissement et transformation du centre équestre sur parcelle 355, propriété de la société Ecuries de Bonmont S.A., rte de Bonmont.

**Décembre 2016**

7. Pose d'un jacuzzi sur parcelle 514, propriété de Mme Antje Piening et M. Peter Geib, ch. des Uttins 5.

**Aménagement du territoire**

Cinq dossiers sont en cours de traitement avec les différents services cantonaux, à savoir :

1. Plan de quartier « Le Closelet »
2. Plan de quartier « Au Village »
3. Modification du plan d'extension « Bonmont » - Secteur « E » des constructions, pour la légalisation des carrés de sable du Centre équestre
4. Réalignement de la lisière forestière du Centre équestre de Bonmont
5. Mise en conformité du remblai le long de la route de Chiblins sur parcelle 448

./.

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016****Conclusion**

D'un point de vue politique, il convient de rappeler que, dans les premiers mois de l'année 2016, deux importantes sociétés ont décidé de transférer leur siège social de Chésereux pour d'autres communes de Suisse ; d'autre part il est également à signaler le changement de propriétaire d'un domaine sis à la route de Bonmont. Dans le futur, ces départs vont influencer à la baisse les rendements fiscaux des personnes morales et physiques de notre commune.

Afin d'assurer une gestion optimale de nos diverses associations intercommunales, un investissement de temps et de travail important est demandé à nos délégués des CODIR et des CI auprès de ces associations ; ces engagements sont indispensables à la poursuite de la bonne marche de nos projets intercommunaux et nous remercions ici toutes les personnes qui s'y engagent.

En ce qui concerne nos bâtiments communaux, nous continuons de faire face, au fur et à mesure des nécessités, aux rafraîchissements, voire réparations requises, afin de conserver un patrimoine communal dans un très bon état.

Et si vous nous permettez d'émettre un souhait : que chaque citoyen respecte le magnifique environnement dont nous avons la chance de pouvoir profiter en ne laissant pas derrière lui débris et déprédations. Un grand merci à tous !

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**

- dans sa séance du 22 juin 2017
- vu le préavis municipal 15/2017
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2016.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 15 mai 2017 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
*Locatelli*  
M. Locatelli



La Secrétaire  
*Monnaert*  
F. Monnaert-Chambaz